

Formation Administration Pénitentiaire
ROUEN
décembre 2010
2ème Jour

L'ANIMATION DE GROUPE DE PAROLE
DANS LE CADRE DE LA PRISE EN CHARGE
DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Jean-Pierre VOUCHE

Directeur clinique de la LFSM
Thérapeute de couple et familial

Objectifs

- L'appréhension des violences conjugales
- La mise en œuvre de groupes de parole
- Se former à animer ou à co-animer un groupe de parole d'auteurs de violences intrafamiliales.
- Responsabiliser les participants auteurs de violences face aux agirs violents, modifier leurs croyances qui soutiennent le recours à la violence.
- Faire l'apprentissage de diverses alternatives au recours à la violence

Animation en groupe de parole des auteurs de violences conjugales

Contenus

Les violences intrafamiliales (mardi)

Définition de la violence conjugale et familiale

Les personnalités violentes

Les effets de la violence conjugale

Le groupe de parole des auteurs de violences familiales, les diverses propositions d'accompagnement :

Les entretiens individuels d'évaluation pour l'orientation vers ce type de groupe

Indications et contre-indications

L'animation de groupe de parole des auteurs de violences familiales

Les méthodes de conduite de groupe vues jeudi ;

La préparation des objectifs réflexifs entre collègues.

Les axes réflexifs, les objectifs, les limites,

L'animation, techniques et variété des interventions des co-animateurs et le cadrage d'un groupe de parole (jeudi)

Les observations sur la production du groupe, les thématiques

Les observations sur la production du groupe et les phénomènes à l'œuvre dans un groupe

Les catégories d'hommes violents selon leur adhésion au travail groupal

Eviter les dérives

Les violences intrafamiliales

- Définition de la violence conjugale et familiale
- La victime dans le contexte conjugal
- les personnalités violentes. Qui sont les agresseurs, les sujets violents ?
- Les déterminants de la violence
- Les modes de vie relationnels en couple et Les effets de la violence conjugale

Animation en groupe de parole des auteurs de violences conjugales

Définition de la violence conjugale et familiale

C'est un ensemble de comportements, de paroles ou de gestes agressifs, brusques et répétés à l'intérieur d'une relation de couple ou de relations familiales ;

Cette violence peut être physique, psychologique, sexuelle ou verbale. Elle peut aussi être exercée à travers des abus faits aux enfants, le contrôle de l'argent, le bris d'objets, les coups sur les animaux ou toutes autres mesures visant à contrôler les gestes et comportements d'un ou plusieurs membres de la famille ;
Selon les résultats des enquêtes nationales entre 12,4 % et 12,2% des femmes et

autant d'hommes ont commis au moins un acte de violence conjugale dans l'année précédant les enquêtes ;

Les femmes sévèrement et chroniquement battues ont recours à la violence en moyenne une à deux fois dans l'année, tandis qu'elles sont violentées en moyenne 68 fois par année ;

Les femmes sont de 3 à 6 fois plus susceptibles que les hommes de recevoir des soins médicaux pour des blessures reçues suite à un épisode de violence conjugale

Animation en groupe de parole des auteurs de violences conjugales

Des statistiques de 2000 indiquent que 40 % des femmes comparativement à seulement 10% des hommes auraient été blessées suite à une dispute ;

Les femmes violentées présentent davantage de symptômes psychosomatiques, vivent plus de stress et sont plus dépressives que les hommes ;

Quatre fois plus de femmes craignent pour leur vie ;

Il ne faut pas confondre la violence telle que vécue dans les couples où la femme est la principale récipiendaire d'une violence sévère et chronique avec celle de populations où la sévérité et la fréquence des conflits violents sont moindres.

Parmi les diverses formes qu'emprunte la violence conjugale et familiale, l'expérience nous a conduit à distinguer la violence sexuelle de la violence physique ou psychologique de manière à ce qu'elle ne soit pas occultée par le participant à nos groupes de parole et par le psychothérapeute. C'est aussi la reconnaissance de la puissance symbolique de ce qui concerne le rapport à la sexualité en particulier dans les rapports de domination homme – femme.

Animation en groupe de parole des auteurs de violences conjugales

Définition de la violence dans la famille

La définition de la violence dans la famille* exige qu'une distinction soit établie entre les actes et les conséquences. Ainsi, tout acte perpétré avec l'intention, perçue ou non perçue comme telle, de porter atteinte à l'intégrité physique ou psychique d'un autre membre de la famille est considéré comme violent.

Dans cette définition entrent non seulement les gestes mais également les défauts de soins qui, selon l'âge et le stade de développement de la personne, peuvent avoir des conséquences plus ou moins graves pour elle.

* BENOIT, J.C., MALAREWICZ, J.A, BEAUJEAN, J., COLAS, Y., KANNAS, S. (1988)
Dictionnaire clinique des thérapies familiales, Éditions ESF, Paris.

Animation en groupe de parole des auteurs de violences conjugales

Continuum

Tentatives de meurtre / suicide,
menaces de meurtre / suicide ;
violences sexuelles, viols, agressions sexuelles, proxénétisme
violences physiques, coups, mutilations, barbarie, meurtre
violence sur les enfants,
violences psychologiques, humiliations, chantage (enfants),
insultes, dévalorisation, menaces, pressions, jalousie
excessive
violence sur les objets / animaux ;
contrôle économique. Privation d'autonomie (revenus,
véhicule, aliénation économique), vol.

Animation en groupe de parole des auteurs de violences conjugales

Les violences intrafamiliales

La victime dans le contexte conjugal

Sources : INSEE Première, février 2008 Lorraine Touryol du Clos

Enquête Cadre de vie et Sécurité 2007

Commentaires :

Etre une femme expose

Etre une très jeune femme surexpose

L'agresseur est souvent proche de la victime

Les auteurs de violences conjugales ont le plus souvent au moins 45 ans, sont faiblement diplômés, plutôt chômeurs ou retraités

Une sous évaluation quantitative des violences conjugales (absences de main courantes et de dépôts de plaintes)

Toutes les classes sociales sont concernées, mais plus les milieux à faible niveau scolaire.

Les violences physiques c'est la partie visible de l'iceberg !

Il faut privilégier une analyse processuelle des violences conjugales

Les violences sont cycliques, progressives :

1. Au début ; tensions et irritabilité
2. L'agresseur s'exprime par une perte de contrôle : cris, bris d'objets, coups
3. L'homme s'excuse et passe par une période de contritions, se justifie en invoquant des facteurs extérieurs (fatigue, stress, alcool) et attribue à la femme l'origine de son comportement.

Les cycles se répètent avec une intensité croissante. Les micro agressions équivalent à une exposition lancinante, insidieuse et progressive qui favorise l'augmentation du seuil de tolérance de la victime.

Animation en groupe de parole des auteurs de violences conjugales

Doc 2

Elle finit par trouver normale, la violence de son conjoint et finit par croire à sa propre culpabilité. Métaphore **d'Albert Jacquart** :

« si on plonge la grenouille dans de l'eau bouillante elle se dégage, mais si l'eau est tiède et progressivement on fait monter la chaleur elle ne réagit pas et meurt ».

L'impuissance acquise ou résignation acquise (concept de **Seligman** de G-Bretagne).

L'organisme apprend les contingences existant entre des réponses instrumentales et les conséquences de ces réponses. En situation expérimentale, les conséquences sont l'apathie et la résignation (modèle explicatif de la dépression). Avec un changement progressif de l'idée que les gens se font d'eux-mêmes.

Pour la femme, une addiction à ce comportement.

Des modifications comportementales :

- Apprentissage de la violence comme soulagement aux tensions
- Recherche de la récompense par l'apaisement
- Paradoxalement, se plier aux exigences, mêmes pathologiques du conjoint devient non seulement normal mais « économique ».

Animation en groupe de parole des auteurs de violences conjugales

Des modifications cognitives

- inversion de la culpabilité « *je n'ai pas su m'y prendre !* »
- « *s'il est violent c'est parce que je m'oppose à son désir sexuel, c'est moi qui l'ai provoqué !* ».

Ce processus crée toutes les conditions d'une **relation d'emprise**, indépendamment de la personnalité de l'autre.

Les violences psychologiques

Les violences physiques et les violences psychologiques sont liées :
Si les violences physiques sont factuelles et visibles, les violences psychologiques sont pernicieuses et difficiles à reconnaître tant par la victime que par l'auteur et l'observateur extérieur.

Les violences psychologiques s'organisent autour d'un rapport d'emprise :

- attaque de l'identité et de l'estime de soi ; humiliations
- contrôle : surveillance, horaires, pensées, jalousie, attribution d'intentions non fondées
- menaces : faire peur (bris d'objets), menaces de mort ou de violences sur la femme et les enfants
- harcèlement : jusqu'à ce qu'elle dise oui !
- isolement physique et psychologique, de la famille, des amis, de la vie sociale
- l'emprise a pour résultat une acceptation visant à calmer l'agresseur

(soumission -acceptation)

Jean-Pierre VOUCHE
psychologue clinicien

Les facteurs interculturels :

Apprentissage préalable de la soumission et de l'impuissance du fait des facteurs éducatifs, culturels et religieux.

Impactant sur les représentations des femmes que celles des hommes.

Induction précoce d'une violence considérée comme « normale ».

En conclusion :

Le regard social et judiciaire sur les violences conjugales

- Derrière toutes les violences physiques il y a des violences psychologiques, plus précisément une relation d'emprise.

- Plus la victime a été victimisée longtemps plus le corps social considère qu'elle n'a pas été atteinte, or la durée des violences est un indicateur significatif de l'impuissance apprise et donc de la gravité des conséquences psychologiques.

- Pour le code pénal, les violences psychologiques sont mal codifiées et peu poursuivies, à l'inverse des violences physiques.

- Pourtant pour la victime les conséquences sont sévères.

- La relation d'emprise est d'avantage le fait du processus d'installation de la violence.

Animation en groupe de parole des auteurs de violences conjugales

Les conséquences méthodologiques pour l'évaluation :

les indicateurs ne sont pas à rechercher du côté de la personnalité de l'auteur, comme l'exige la mission d'expertise, mais du côté d'une analyse processuelle du mode opératoire.

L'examen psychologique d'experts de l'auteur de violences conjugales ne peut donc se suffire.

L'examen psychologique de la victime ne saurait se limiter au recueil de la symptomatologie post-traumatique, mais doit relever d'une analyse des modifications intellectuelles, de pensée et comportementales pour évaluer l'impuissance apprise.

S'il existe une cohérence entre les phases identifiées par l'analyse processuelle et l'évolution par paliers, des signes de la victime, on peut conclure à un degré élevé de plausibilité des faits allégués.

Animation en groupe de parole des auteurs de violences conjugales

Les violences intrafamiliales

Les personnalités violentes. Qui sont les agresseurs, les sujets violents ?

- Immaturité psychologique générale (dans ses relations avec les autres, etc.) ;
- Tendance à utiliser la projection (rendre les autres responsables) ;
- La rupture comme une menace à la sécurité (quelque chose à l'intérieur de lui se brise = angoisse d'abandon) ;
- Rigidité au niveau des rôles sociaux sexuels ;
- Tendance à utiliser l'alcool et la drogue comme moyen de masquer ses carences ;
- Sentiment d'impuissance – d'incompétence dans l'intimité = besoin de contrôle ;
- Demande à l'autre d'être comme lui (fusionner) ;
- Tendance à transgresser les interdits (en privé, en société, au travail).

Typologie de Gilgun

Les réactifs

Des sujets marqués par une victimisation sévère et des expériences d'abandon non résolues ;

Le recours à la violence est généralement précédé par le rappel d'une scène d'abus (passée ou récente) qui neutralise leurs capacités cognitives et les plonge dans la confusion, la rage ou la culpabilité ;

Le recours à la violence est alors perçu par ces sujets comme une défense légitime. Ils donnent alors l'impression de reprendre le contrôle de la relation afin d'assurer la domination de leur point de vue. Dans ce contexte, la violence ou la surconsommation d'alcool ou de drogue font partie des stratégies inadéquates pour retrouver le confort. L'empathie usuelle envers la victime cède la place à la nécessité d'éloigner de nouveaux abus.

Animation en groupe de parole des auteurs de violences conjugales

Les proactifs

Le maintien de leurs prérogatives et la crainte de perdre le pouvoir de dominer est à l'origine du recours à la violence. Surtout dans certaines cultures. Toute tentative de différenciation est perçue comme une attaque à la légitimité de leurs droits » La soumission de ceux et de celles qui partagent leur quotidien est la seule attitude tolérée.

La violence découle de leur conception de leur mandat d'éduquer ceux qui les entourent. La rigidité de leurs mécanismes de défense laisse entrevoir une faible estime de soi profonde, qu'il leur faut à tout prix masquer sous peine de rejet. Un roi sans sujets est un roi déchu. Leur dépendance affective devient apparente seulement lorsqu'ils sont privés de l'accès à ces personnes. Le recours à l'alcool / drogue sert à diminuer leurs inhibitions et à justifier le plaisir que l'agression et la peur des victimes leur procurent ■

La violence est intentionnelle, consciente et admise par les victimes.

Les troubles de la personnalité*

Animation en groupe de parole des auteurs de violences conjugales

pour vous permettre de connaître les personnalités que vous pouvez avoir en face de vous, mais il ne s'agit pas pour vous de faire ce travail de repérage, ne rentrant pas dans votre rôle, mais pour vous positionner dans les entretiens il est souhaitable si vous voyez des écrits avec ces termes:

Groupe A : Paranoïaque, schizoïde (détachement par rapport aux relations sociales, froideur, détachement, émoussement de l'affectivité), schizotypique (déficit social, croyances bizarres et excentrique, inadéquation des affects, idéation méfiante ou persécutoire, idées de référence) ;

Groupe B : antisociale, les états limites, histrionique, narcissique (théâtraux, émotifs et capricieux) ;

Groupe C : Évitante, dépendante, obsessionnelle – compulsive (anxieux et craintifs)

Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux 4 ème édition, Masson Paris, 1995.

Les mécanismes de défense

Le déni : Mécanisme le plus utilisé devant l'agression. Empêche de voir l'incident et d'investiguer la signification du geste, des émotions.

Le clivage : appartient à la personnalité des «états limites». Mode relationnel global et primitif. Être tout l'un ou tout l'autre (juste aimant, puissant, protecteur, par opposition à mauvais, détestable, destructeur).

La projection : Attribuer à tort à autrui ses propres sentiments, impulsions ou pensées inacceptables.

Le passage à l'acte : Réagir par des actions plutôt que par des sentiments ou des réflexions.

La minimisation ; Réduire l'effet, l'impact des comportements, des propos, des gestes.

Les mécanismes de défense de l'alcoolique

La rationalisation : La capacité de contrôler sa consommation ; il ne se sent pas bien s'il ne boit pas.

La projection : Si les autres pouvaient le comprendre, ce sont les problèmes des autres qui le font boire.

Le refoulement : N'a pas accès aux conséquences de sa consommation ; ne pas vivre avec tous les moments gênants et embarrassants.

Le trou de mémoire (black-out) : C'est discriminer, minimiser ses comportements lors de sa consommation, se bâtir un système d'illusions.

Le clivage : Tout est OK pour soi, ce sont les autres qui ont un problème avec sa consommation.

La personnalité de l'alcoolique

Relations avec leurs proches teintées par l'immaturité et la quête affective (impulsivité importante) ;

Difficulté à identifier et exprimer les émotions et sentiments (alexithymie) ;

Demandes excessives à l'égard de leur entourage (une tension entre l'idéal jamais atteint et la réalité frustrante) ;

Changements d'humeur (dysphorie) ;

Difficulté à vivre les ruptures (séparations conflictuelles – deuils pathologiques – angoisse d'abandon) ;

Affect dépressif important ;

Présente un trouble anxieux (anxiété généralisée, trouble panique, phobie sociale) ;

Présente un trouble affectif ;

Traits antisociaux ;

Présence d'idéation suicidaire avec risque suicidaire ;

Les troubles de personnalité limite et antisociale sont généralement évoqués lorsqu'il est question de l'alcoolique (groupe B).

Intervention auprès des alcooliques ayant un comportement violent

On doit avoir comme souci de préserver narcissiquement le sujet. Il faut décrire une réalité qui doit être recevable sans être minimisée.

Inventaire des habitudes de consommation :

Le ou les produits

Fréquence

Quantité

Situation de consommation

Son meilleur score de sobriété

Sa consommation lui pose- telle problème ?

A quels indices considérerait-il que la consommation lui pose problème ?

Contexte où la consommation est associée à la violence

Déclencheurs

Conséquences

La clarification : Le reflet qui rejoint le sujet là où il est, de rendre évidentes ses intentions, ses croyances. Une description qui comprend plus d'éléments que ce qui est dit au départ, comme la métaphore.

La confrontation : Remettre au centre des préoccupations du sujet des propos – attitudes qui lui nuisent. On doit valider le sujet dans ce qu'il nous dit tout en lui communiquant par la suite notre point de vue.

Dédramatiser la frustration : en invitant le sujet à prendre du recul, à démêler ses motivations, et ce afin d'aborder la responsabilisation du sujet. C'est de semer le doute dans la pensée de clivage (*tout est OK pour soi, ce sont les autres qui ont un problème avec sa consommation*) du sujet, lui proposer des nuances.

Jean-Pierre VOUCHE
psychologue clinicien

Les violences intrafamiliales

Les déterminants de la violence

La société patriarcale et le processus de socialisation des hommes favorisent :
l'apprentissage à la compétition ;
une vision stéréotypée des rôles sociaux et sexuels ;
la recherche de l'invulnérabilité et du pouvoir.

Les hommes sont socialisés de manière à se percevoir invulnérables et agressifs. Lors de conflits familiaux, ils peuvent recourir à la violence pour contrôler ceux et celles qu'ils perçoivent mettre en cause leur autorité (identité masculine) ou éveiller un malaise à l'intérieur d'eux.

Le stress socio-économique relié à une combinaison de conditions comme la pauvreté, le chômage, la mauvaise qualité du logement, le surpeuplement, le manque de prestige professionnel et le manque de scolarité, est considéré comme un facteur de vulnérabilité à la violence conjugale.

L'isolement social est un facteur associé à la violence conjugale, bien que l'on ne puisse pas déterminer s'il prédispose à la violence ou s'il en est une conséquence. L'isolement des femmes est fortement associé à la violence conjugale, puisque la prévalence des conduites à caractères violent, tant verbal, symbolique que physique est plus élevée parmi les femmes dont le soutien social est faible.

Les déterminants de la violence

Des problèmes de communication et des difficultés à régler les conflits dans le couple, ainsi que les relations de pouvoir, constituent des facteurs pouvant favoriser l'apparition de la violence entre conjoints. Les problèmes de communication seraient liés à une difficulté ou une incapacité pour l'agresseur de communiquer de façon normale, non violente, fréquemment liée à une image de soi négative ou irréaliste. Par ailleurs, une dynamique familiale basée sur des relations inégalitaires, en lien au partage du pouvoir entre les époux, semble propice à la violence.

Une histoire personnelle de violence, comme le fait d'avoir été témoin de violence conjugale durant l'enfance, augmente la probabilité de devenir victime ou agresseur. Pour ce qui est des victimes, une recension des écrits montre qu'avoir été témoin de violence parentale dans l'enfance ou l'adolescence constituait le seul facteur associé de façon répétée au fait de devenir victime de violence conjugale. Chez les agresseurs, avoir été témoin de la violence de leur père envers leur mère ou avoir été violenté par leurs parents alors qu'ils étaient enfants sont des facteurs qui peuvent contribuer à l'émergence de la violence du conjoint à l'égard du partenaire.

La dépendance de certaines femmes à l'égard de leur conjoint, qu'elle soit affective, psychologique ou économique, accroît leur vulnérabilité à la violence. La consommation d'alcool et de drogue serait un facteur associé à la violence.

Les déterminants de la violence

Certaines caractéristiques personnelles de l'agresseur sont associées à la violence conjugale :

le jeune âge, les hommes jeunes seraient les plus agressifs, 13% des 18 -24 ans ont agressé leur conjointe en comparaison à 1% pour les hommes de 45 ans et plus. **Les besoins de contrôle et de domination**, exerçant plus de contrôle pour affirmer son pouvoir.

Certains aspects psychologiques :

la dépression, aussi qualifiée de détresse psychologique est un facteur décelé chez une majorité d'agresseurs. D'autres aspects sont liés aux agresseurs : inaptitude à faire face à leurs émotions et à les exprimer, à maîtriser leur colère, à reconnaître les besoins de leur partenaire.

Les violences intrafamiliales

La séparation entraîne une diminution des violences, c'est un moyen d'éviter des violences.

Cependant 41% des crimes conjugaux ont lieu après la séparation.

Les modes de vie relationnels en couple

La violence conjugale résulte d'un ensemble poly factoriel : le lien amoureux, passionnel ou non ; la personnalité des protagonistes, qui peut être normale, subnormale ou pathologique ; les circonstances extérieures, etc.

L'importance de ces facteurs évolue en même temps que la gravité de la violence augmente : les effets amoureux ont une grande place au début, puis la personnalité de l'homme se dévoile et joue un rôle quand la violence est installée. Les manières d'être en couple apportent un éclairage supplémentaire qui donne une certaine spécificité à la façon dont s'installe la maltraitance. Ces modes de vie à deux peuvent être compris comme des tentatives d'affronter les réalités de la vie à deux, d'apporter une solution aux différends.

Quatre modes sont susceptibles de dégénérer :

La recherche fusionnelle

La tonalité possessive

La tentation dominatrice

La tentative libertaire / libertine

La recherche fusionnelle : L'euphorie fusionnelle rêve de créer une complicité permanente, une union indissoluble des corps et des esprits. En se glissant dans les désirs de l'autre, en se fondant en lui, on escamote le différend, on le gomme. Le risque c'est de ne plus trouver matière à alimenter la passion exclusive, s'appauvrir, s'ennuyer, tant on finit par se ressembler. Les deux ne font qu'un, les désirs communs ne peuvent plus s'exprimer devant un autre qui n'existe plus de façon individuelle. L'amour disparaît au bout d'un temps quand l'un des deux amants prend conscience de l'impasse dans laquelle ils se trouvent.

La tonalité possessive : l'homme manifeste une présence jalouse qui se traduit par un comportement visant à éviter, toute rencontre entre sa compagne et des hommes qui pourraient la séduire. Mais trop de possessivité étouffe, et c'est bien un sentiment d'étouffement qu'éprouve la femme. Sa liberté de circulation est réduite, et il se crée un monde clos qui finit par imploser : l'amour s'échappe comme l'air de la bulle, et la jalousie finit par faire exploser la relation.

La tentation dominatrice : le sujet dominateur aborde le différend qui s'annonce en s'assurant que, quoi qu'il arrive, l'autre adoptera la même solution, la même position. Attitude autoritaire ou avec un degré de manipulation. Cela suppose que l'autre accepte de se laisser dominer. Cet équilibre tient tant que chacun y trouve son compte. Comme tout système totalitaire, le jour vient où le dominé se révolte, où il souhaite s'émanciper et voler de ses propres ailes.

La tentative libertaire / libertine : la relation permet à d'autres désirs d'éclorre, et de ruser ainsi avec la jalousie. Le lien central doit être privilégié, et les relations collatérales rester secondaires ; il ne doit pas y avoir d'attachement à un tiers. On ne peut conjurer les surprises de l'amour et l'un des deux contractuels peut investir une relation malgré lui...du moins au début. Le contrat est bafoué, et le perdant peut ne pas l'accepter.

Ces modes relationnels peuvent voir apparaître des violences quand il est devenu insupportable pour l'un voir les deux ou remis en question.

Les effets de la violence conjugale

La résilience

C'est la capacité à résister à ces violences, de réussir à vivre de manière socialement acceptable, en dépit du stress ou d'une adversité qui comporte normalement le risque grave d'une issue négative.

La relation d'attachement (pour votre connaissance personnelle)

La théorie de l'attachement suggère que la qualité de la relation parent-enfant peut prédire la qualité des relations ultérieures. Ainsi, l'incapacité d'établir des liens affectifs stables et sécurisants, suite à des rejets précoces, entraîne des difficultés à construire des relations de confiance avec autrui. La théorie de l'attachement est centrale pour expliquer la vulnérabilité de certains individus au recours à la violence.

Les expériences de séparation placent l'individu dans une situation d'insécurité lorsque les soins disponibles sont inadéquats ; ce qui amène la personne à se questionner sur sa propre valeur et, ultérieurement, crée des difficultés dans sa capacité de nouer des liens d'attachement stables et sécurisants.

Les expériences de séparation interagissent avec les relations d'attachement tout au long de la vie de l'individu pour créer des cascades d'évènements qui entraînent certaines personnes vers une plus grande vulnérabilité à la dépression et au recours à la violence.

Il peut être opportun, dans le cadre du suivi d'une personne violente, d'analyser la qualité des facteurs d'attachement comme étant des facteurs de risque associés au recours à la violence.

Animation en groupe de parole des auteurs de violences conjugales

Un cumul de plusieurs facteurs de risques est généralement présent chez les personnes violentes :

Plus d'évènements et de pertes affectives au cours des quelques semaines précédant le recours à la violence ;

L'utilisation de substances psycho actives et plus particulièrement l'alcool ou la cocaïne ;

Un état dépressif alimenté par l'expérience douloureuse de la perte ou l'anticipation d'une perte jugée importante ;

L'isolement social ;

Une faible estime de soi ;

La présence de croyances justifiant le recours aux conduites d'agression pour gérer des conflits ;

La persistance de tensions dans la vie conjugale et familiale ;

Les enfants qui sont devenus les adultes les plus douloureux ont été les enfants de malades mentaux, de parents maltraitants ; et ceux qui n'ont pas pu trouver de substitutifs affectifs, peut être parce qu'ils s'étaient sentis trop tôt responsables des

adultes qui les blessaient

La ministre de la Justice renforce la lutte contre les violences conjugales

Actualités

vendredi 30 octobre 2009

Michèle Alliot-Marie propose, notamment, d'équiper les personnes battues de « portables d'urgence » pour permettre l'intervention immédiate des forces de police.

La ministre de la Justice a détaillé, le 29 octobre, une série de mesures destinées à lutter contre les violences conjugales. Au programme : des mesures juridiques assorties de solutions concrètes permettant la protection physique des victimes. « *Il faut répondre à l'urgence pour protéger les victimes* », a insisté Michèle Alliot-Marie. Mesure phare : la ministre propose « *d'équiper les personnes battues de portables d'urgence au maniement simplifié* ». En effet, il suffira d'appuyer sur un bouton pour alerter la police, qui dépêchera en urgence une équipe. Ce dispositif sera expérimenté à partir du 23 novembre, à Bobigny (Seine-Saint-Denis), par une vingtaine de femmes.

Michèle Alliot-Marie a « *ordonnance de protection temporaire pour interdire à l'agresseur d'entrer en contact ou de séjourner à proximité de sa victime* » est déterminée à combattre le harcèlement dont les personnes violentées sont victimes, en créant une . Elle veut mettre fin au vide juridique concernant les concubins ou les personnes pacsées, dont les conjoints violents ne peuvent pas être éloignés du domicile. « *Je vais inscrire l'extension de cette mesure d'éloignement dans notre droit civil d'ici à l'été prochain* », a-t-elle précisé. En outre, « *des aides financières d'urgence pourront être débloquées pour aider les femmes à subvenir à leurs besoins, seules* ».

En complément, la ministre de la Justice souhaite multiplier par quatre, en 2010, le nombre de bureaux d'aides aux victimes (BAV). En priorité dans les zones où le taux de délinquance est le plus élevé. Actuellement, 13 juridictions ont mis en place un BAV.

Autre volet de l'action du ministère de la Justice : la lutte contre la récidive. Michèle Alliot-Marie s'est, notamment, référée au dispositif pilote de réponse aux violences conjugales mené par la ville de Douai (Nord), depuis 2003. Les conjoints violents sont systématiquement placés en garde à vue, mais, surtout, éloignés du domicile conjugal et hébergés dans des foyers. Ce dispositif, qui a permis d'obtenir un taux de récidive faible de 6 %, a fait des émules à Cambrai, Thonon-les-Bains et Arras. « *Des expériences similaires vont démarrer prochainement à Grenoble, Bordeaux, Rouen et Dax* », a indiqué la ministre de la Justice.

Jean-Pierre VOUCHE
psychologue clinicien

2. Le groupe de parole des auteurs de violences familiales, les diverses propositions thérapeutiques

- L'évaluation de l'auteur et du contexte de survenue de ces violences conjugales.
- grille d'évaluation de l'auteur et du contexte de survenue de ces violences conjugales.
- Organisation des entretiens d'évaluation lors des suivis réguliers au SPIP
- Les possibilités non obligatoires de la participation de la victime, en individuel ou en couple (les conditions)
- Les préconisations de soins
- L'organisation des temps de suivi
- Le suivi thérapeutique individuel (indications et contre indications)
- Les entretiens de couple (indications et contre indications)
- La thérapie de couple (indications et contre indications)
- Le groupe de parole des auteurs de violences conjugales (indications et contre indications).

Deuxième module : Le groupe de parole des auteurs de violences familiales, les diverses propositions thérapeutiques

Doc 6

L'évaluation de l'auteur et du contexte de survenue de ces violences conjugales.

La convocation devant le délégué du procureur de la République

le délégué du procureur de la République agit au nom du procureur de la République, dont il reçoit un mandat impératif pour la mise en œuvre d'un rappel à la loi et, le cas échéant, de l'une des trois mesures alternatives suivantes, précisée dans les réquisitions du parquet :
l'orientation vers une structure sanitaire, sociale ou professionnelle,
la régularisation d'une situation constitutive d'une infraction
ou la réparation du dommage résultant des faits.

L'orientation vers une structure sanitaire relève de notre secteur d'intervention.

Parmi les mesures alternatives prévues par les textes, la seule qui paraisse adaptée au contentieux des violences au sein du couple est l'orientation vers une structure sanitaire, sociale ou professionnelle, dans les cas où les faits sont associés, au moins partiellement, à des difficultés d'ordre personnel de l'auteur (psychologiques, familiales, sociales, professionnelles, alcoolisation, toxicomanie).

Le mis en cause ne peut être assigné à aucune obligation de résultat, il doit uniquement justifier de ses démarches par la production de certificats, sans avoir à dévoiler le déroulement des entretiens ou consultations.

Jean-Pierre VOUCHE
psychologue clinicien

L'évaluation de l'auteur

est un temps important pour cerner à sa juste mesure la situation et la personnalité de l'auteur mais aussi de la victime perçue par celui-ci !

L'examen du contexte de survenue des violences conjugales doit être très précis entre autres sur la fréquence, la montée en violences des altercations, l'historique de celles-ci, leur ancienneté.

La grille fournie dans cette formation permet de visualiser l'ensemble des points possibles à traiter dans cet entretien qui peut durer deux heures sur plusieurs entretiens.. **A vous de voir ce qui semble pouvoir être retenu dans votre approche de guidance dans le traitement pénal**

La 4^{ème} partie sur la vie affective et conjugale est prépondérante pour la compréhension de la survenue progressive des violences conjugales. L'exploration du lien de couple, sa construction nous éclaire sur les bases affectives de cette rencontre des deux protagonistes de notre affaire.

Nous tentons de découvrir ce qu'exprime leur relation amoureuse, et comment lors de fusion cela peut devenir dangereux. Éclairer les projections mutuelles et les parties les plus insupportables des tendances reniées par chacun.

Découvrir la perception du caractère de la victime par l'auteur des violences, permet à l'intéressé de percevoir son évolution et de sentir ce qui a changé avec les années.

Placé au début de la rencontre avec nous cela permet de ne pas focaliser sur les actes violents et donc de développer des résistances. Le sujet se livre plus et se détend. Au chapitre 6 nous abordons enfin le **délit**, les faits

Deuxième module : Le groupe de parole des auteurs de violences familiales, Doc 8

L'évaluation de l'auteur et du contexte de survenue de ces violences conjugales.

Organisation de l'entretien d'évaluation

Nous avons plusieurs cas de figure,

L'auteur vient seul,

L'auteur vient avec sa compagne sans obligation pour elle de nous voir,

Soit la compagne a aussi une obligation de suivi psychologique.

Cas de figure 1 : L'auteur vient seul

Dispositif de rencontre :

*** Entretien individuel d'évaluation de l'auteur**

Cas de figure 2 : l'auteur: vient avec sa compagne sans obligation pour elle de nous voir:

Dispositif de rencontre :

*** Entretien individuel d'évaluation de l'auteur**

*** Entretien de couple si les deux le souhaitent, il n'y a pas de caractère obligatoire**

Cas de figure 3 : L'auteur vient avec sa compagne, Elle a aussi une obligation de suivi psychologique.

Dispositif de rencontre :

*** Entretien individuel d'évaluation de l'auteur.**

*** Entretien individuel d'évaluation de la compagne.**

*** Aucun entretien de couple dans ce contexte**

Jean-Pierre VOUCHE
psychologue clinicien

Deuxième module : Le groupe de parole des auteurs de violences familiales, les diverses propositions thérapeutiques

Doc n°10

Les possibilités de participation de la victime

1 . Les conditions d'efficacité pour un entretien individuel de la victime

Bien souvent la victime ne vient pas, parce qu'il y a une obligation de soins pour l'auteur et qu'elle souhaite que ce dernier se confronte seul aux conséquences de ses actes violents.

Mais toutefois il arrive que l'auteur des violences vienne accompagné, nous découvrons cela au dernier moment en salle d'attente. Il vous faut être clair sur votre cadre !

En conséquence même si l'auteur insiste pour que sa compagne assiste à votre entretien, précisez que vous allez analyser avec le concerné comment cela peut être viable.

Durant l'entretien d'évaluation vous aborderez cette question avec l'auteur des violences :

- Soit il y consent, mais dans un deuxième temps, après cette évaluation. Il faut donc prévoir un temps supplémentaire, cela risque de vous désorganiser votre planning ! Cela renseigne aussi sur les transactions relationnelles du couple, fusion, emprise, dépendance à l'autre.

Doc n°10

- **Soit il refuse de se retrouver avec la victime. Voir s'oppose à ce qu'elle soit rencontrée par vous même, mais il n'a pas pu empêcher celle-ci de venir ce jour, il supporte d'ailleurs très mal cette présence forcée, dont il craint qu'elle interpelle le clinicien ou fasse un scandale en salle d'attente. Le climat est tendu dans ce cas. L'auteur craint des révélations alors qu'il a minimisé des faits ou mis un voile sur des aspects de lui-même qu'il tente de vous cacher. Mais qu'il refuse aussi de percevoir pour lui même.**
- **Vous pouvez lui demander s'il souhaite que vous fixiez un rendez vous individuel à sa compagne un autre jour, hors de sa présence.**
- **En aucun cas vous ne devez forcer la victime à être rencontrée, l'obligation de soins ne la concerne pas directement.**

2 . Les conditions d'efficacité pour un entretien de couple

- L'entretien de couple peut se faire dans la foulée de l'évaluation avec l'accord des deux, il n'y a jamais d'injonction ! **Mais cela ne vous concerne pas directement.**

Nous sommes court dans ce timing sinon on a une sensation de fatigue, de confusion, de perplexité. Cela peut introduire après le premier entretien des doutes, des réactions d'incompréhension, voire de l'agacement ce qui n'est pas une bonne posture d'accueil pour nouer à minima une relation de confiance avec l'auteur.

- L'entretien a lieu un autre jour, et là nous écoutons le couple dans sa manière de présenter ce qui a fait problème et comment il pense traiter ses dysfonctionnements à l'avenir. Nous ne braquons pas les « sunlights » sur l'auteur mais sur l'interactivité des deux personnes et sur leur manière de communiquer, de traiter leurs différends. Nous explorons la meilleure façon de les aider, quel est le dispositif d'accompagnement réflexif adapté à leur problématique.

Deuxième module : Le groupe de parole des auteurs de violences familiales, les diverses propositions thérapeutiques

Doc n° 11

Les préconisations thérapeutiques

Nous avons le choix entre diverses propositions, tout dépendra du contexte juridique, de la situation du couple s'il est séparé ou non, de la volonté de travailler ce qui fait problème pour l'auteur, de la volonté de la victime de s'associer ou non au travail thérapeutique.

- Entretiens individuels de l'auteur.
- Entretiens individuels de la victime.
- Entretiens de couple.
- Thérapie de couple
- Groupe de parole pour hommes violents.
- Groupe de parole pour victimes.

Deuxième module : Le groupe de parole des auteurs de violences familiales, les diverses propositions thérapeutiques

Doc n° 13

L'organisation des temps éducatifs criminologiques

Il est important de se projeter dans le temps et de trouver un équilibre des temps de suivi. Pour les entretiens individuels un rythme d'une séance par quinzaine nous paraît judicieux. Ainsi un auteur ayant six séances cela va couvrir un travail réflexif d'un trimestre, c'est déjà un temps conséquent.

Pour des sujets ayant un double suivi individuel et de groupe, il faut planifier l'alternance pour engranger les bénéfices de chaque dispositif. On utilise peu ce dispositif seulement à la demande de l'intéressé qui a besoin d'entretiens seul pour aborder des points qu'il ne veut aborder en groupe ou des urgences car il est mal, voire demande un suivi psychiatrique avec traitement adapté.

Il faut prévoir une alternance des entretiens individuels des deux partenaires rencontrés séparément. Et organiser une séance collective si besoin pour mesurer et constater le chemin parcouru par chacun.

Les groupes de parole d'auteurs de violences conjugales se pratiquent toutes les deux semaines d'une durée d'une heure et trente minutes. Et sur un cycle de dix séances. Des adaptations sont prévues si le magistrat a mis que quelques séances 3 ou 6. Le vécu de dix séances soit 5 mois est quelquefois pénible pour ces auteurs, surtout ceux qui viennent à reculons.

Pour les SPIP l'ensemble des axes de travail visent à faire réfléchir les intéressés **sur leurs comportements conscients** et non les fantasmes qui relèvent d'une démarche de soin. Il faut distinguer le rôle du SPIP de celui des intervenants en matière de santé. Les personnels de santé sont à même de réinterroger leurs fantasmes et la construction des personnalités violentes c'est leur domaine. Le contenu des séances doit être travaillé avec le psychologue PPR et adapté à plusieurs caractéristiques :

- * *thématique du PPR*
- * *nombre de séances,*
- * *catégorie pénale de la population concernée (durée de la peine, statut pénal).*

Deuxième module : Le groupe de parole des auteurs de violences familiales, Doc n° 14

Le suivi individuel (indications et contre indications)

Le suivi individuel des auteurs de violences conjugales

Dès le début du travail il est utile de reprendre avec l'auteur tous ces points qui lui permettront de se situer par rapport aux diverses violences conjugales.

Vous trouverez ci-dessous des exemples de violences effectuées par certaines personnes. Décrivez les violences que vous avez pu commettre vous-même s'il vous plaît.

1. VIOLENCES PHYSIQUES

	Oui	Non	Nbre de fois	Commentaire sur l'acte de violence
Gifle	___	___	_____	
Coup de poing	___	___	_____	
Étouffement	___	___	_____	
Tirer les cheveux	___	___	_____	
Bousculer	___	___	_____	
Retenir de force	___	___	_____	
Coup de pied	___	___	_____	
Utilisation d'une arme	___	___	_____	
Lui jeter des objets à la tête	___	___	_____	
Rapport sexuel forcé	___	___	_____	
Rapport sexuel violent	___	___	_____	
Agression sur sa poitrine ou sur ses parties génitales	___	___	_____	

Jean-Pierre VOUCHE

psychologue clinicien

- 2 . INTIMIDATION :** (lui faire peur par des regards, des gestes, des actions, en cassant les objets, en détruisant ses affaires ou en tuant son animal, en montrant des armes. A-t-elle peur de vous ?)
- 3. MANIPULATION PSYCHOLOGIQUE :** (la critiquer, l'insulter, l'humilier, la culpabiliser.)
- 4. SÉQUESTRATION :** (l'empêcher d'aller où elle veut, travail, école, voir sa famille, des amis, des groupes de femmes etc. Écouter ses conversations téléphoniques, ouvrir son courrier. La suivre dans la rue. La questionner sur ses allées et venues. Jalousie.)
- 5. MINIMISER, NIER ET BLÂMER :** (rendre les sévices moins graves qu'ils ne sont, nier leur existence, lui en attribuer la responsabilité.)
- 6. UTILISER LES ENFANTS :** (la pousser à se sentir coupable à propos des enfants, utiliser le droit de visite pour la harceler, la menacer d'enlever les enfants.)
- 7. MACHISME :** (la traiter comme une servante, se conduire en "seigneur du château", prendre seul toutes les grandes décisions, définir quel est son rôle.)
- 8. ABUS ÉCONOMIQUE :** (l'empêcher de travailler en dehors de la maison, l'obliger à vous demander l'argent pour la maison, l'empêcher de connaître les rentrées d'argent, lui prendre son argent.)
- 9. CONTRAINTES ET MENACES :** (Menaces d'enlever les enfants, lui faire du mal à elle ou à sa famille ou à ses amis, l'obliger à vous rendre des comptes, la forcer à renoncer à porter plainte, la contraindre à commettre un délit, lui faire un chantage au suicide.)
- 10. VIOLENCE CONTRE LES AUTRES :** (dont les enfants.)

Doc n° 14

Suite .../...Le suivi individuel des auteurs de violences conjugales

Un échéancier est à concevoir avec l'intéressé !

Les indications :

D'autre part ce travail est réservé aux réfractaires du groupe de parole, à des personnes qui du fait de leur profession ne préfèrent pas se faire repérer par d'autres comme avocat, médecin, chercheur. Souvent les intellectuels violents acceptent plus facilement le travail individuel.

Le travail va porter sur la compréhension de cette agressivité dans l'histoire des sujets. Et de la représentation de la victime dans leur économie psychique. De cerner si le sujet est dans un système de contrôle ou non.

Les contre - indications : les personnes à faible introspection et alexythymiques, de petit niveau intellectuel. Ainsi que des sujets à sensibilité paranoïaque.

Doc n° 14

Le suivi individuel des victimes

Je remarque que la demande est bien souvent masquée et l'abus n'est pas amené comme premier élément de plainte. Des entretiens préalables de l'adulte permettent d'étudier le meilleur dispositif.

La technique analytique doit donc être repensée pour accueillir le trauma des victimes et l'intensité de la souffrance qui lui est attaché. L'espace analytique se conçoit comme un contenant, une ère transitionnelle qui puisse accueillir l'irreprésentable, la violence des affects et la défaillance des enveloppes psychiques, avant même d'envisager une réorganisation.

Ce cadre permet de contenir les angoisses primitives liées à l'effondrement du moi. La victime attend du thérapeute confiance et sécurité et endosse le rôle de pare excitation qui a fait défaut lors de l'effraction traumatique ; ce cadre thérapeutique permet de restaurer une continuité psychique et de colmater les brèches ouvertes par l'effraction traumatique. Il y a nécessité pour le thérapeute d'une empathie rapide, les entretiens préliminaires visent à restaurer la fonction contenante du sujet, à évaluer son désir de changement et ses capacités de réorganisation psychique. Des victimes qui nous consultent ne viennent pas pour changer mais pour être réparées. Dans un premier temps l'espace analytique est souvent un lieu d'écoute d'évocation ou souhait d'être aidée à supporter ce qui leur arrive, dans un deuxième temps une autre demande pourra émerger.

Doc n° 14 suite

La fonction thérapeutique à valeur de fonction d'étayage, de moi auxiliaire dans les premières semaines de soutien, quand il existe une désorganisation psychique profonde. La victime privée transitoirement de ses contenants psychiques s'appuie sur le thérapeute, qui par ses capacités identificatoires prête ses propres enveloppes psychiques pour aider à figurer, à mettre en mots, hors pour cela il doit renoncer à cette neutralité bienveillante. La "*silenciothérapie*" renvoie immanquablement la victime à la répétition d'une situation de détresse. Le thérapeute doit "négocier avec le tortionnaire intériorisé" (comme le dit F. Sironi), le thérapeute doit interpréter systématiquement les éléments transférentiels ayant trait à la violence des patients afin de garantir la solidité du cadre.

La fonction thérapeutique à valeur de fonction d'étayage, de moi auxiliaire dans les premières semaines de soutien, quand il existe une désorganisation psychique profonde. La victime privée transitoirement de ses contenants psychiques s'appuie sur le thérapeute, qui par ses capacités identificatoires prête ses propres enveloppes psychiques pour aider à figurer, à mettre en mots, hors pour cela il doit renoncer à cette neutralité bienveillante. La "*silenciothérapie*" renvoie immanquablement la victime à la répétition d'une situation de détresse.

Doc n° 14 suite

Le thérapeute doit "*négozier avec le tortionnaire intériorisé*" (comme le dit F. Sironi), le thérapeute doit interpréter systématiquement les éléments transférentiels ayant trait à la violence des patients afin de garantir la solidité du cadre.

La honte et la culpabilité représentent souvent un obstacle au face à face avec un thérapeute, **les groupes** permettent une réinsertion dans la collectivité.

Quand le traumatisme suscite un sentiment d'extrême solitude qui incite au repli sur soi, on peut conseiller **une thérapie de groupe**, il s'agit de retrouver un lien social non persécuteur.

Doc n° 14 suite

Par ailleurs nous faisons remplir cet

INVENTAIRE DES COMPORTEMENTS ABUSIFS

*Vous trouverez ci-dessous **un inventaire des comportements masculins dont beaucoup de femmes ont témoigné.** Pourriez-vous faire une estimation de la fréquence de ces comportements chez votre partenaire dans les six mois précédant l'entrée de votre partenaire au P.I.C.A.V. Vos réponses resteront strictement confidentielles.*

Entourez d'un cercle le chiffre correspondant le plus à la fréquence à laquelle cet événement se produisait entre vous et votre partenaire dans les six mois précédant son admission au P.I.C.A.V.■

INVENTAIRE DES COMPORTEMENTS ABUSIFS

1 = JAMAIS

2 = RAREMENT

3 = PARFOIS

4 = SOUVENT

5 = TRÈS SOUVENT

Exemple : *Inventaire de Mme Cécilia Nicosy*

1. Vous insulter ou vous critiquer.	1	2	3	4	5
2. Vous empêcher de faire les choses dont vous avez envie (vous interdire par exemple d'aller voir des amis ou à une réunion).	1	2	3	4	5
3. Vous jetez des regards haineux ou vous dévisager.	1	2	3	4	5
4. Vous empêcher d'avoir votre propre argent.	1	2	3	4	5
5. Finir la discussion et prendre la décision seul sans prendre garde de votre avis.	1	2	3	4	5
6. Vous menacer de vous battre ou de vous jeter des objets.	1	2	3	4	5
7. Vous pousser, vous empoigner, ou vous bousculer.	1	2	3	4	5
8. Critiquer votre famille, ou vos amis.	1	2	3	4	5
9. Vous accuser d'avoir trop d'attention pour quelqu'un ou quelque chose.	1	2	3	4	5
10. Vous soumettre à un argent de poche.	1	2	3	4	5
11. Utiliser votre enfant comme objet de chantage	1	2	3	4	5

(Vous dire, par exemple que vous en perdrez la garde, ou qu'il va quitter la ville avec l'enfant).

INVENTAIRE DES COMPORTEMENTS ABUSIFS

1 = JAMAIS
2 = RAREMENT
3 = PARFOIS
4 = SOUVENT
5 = TRÈS SOUVENT

- | | | | | | |
|--|---|---|----|---|---|
| 12. Se mettre en colère contre vous parce que le dîner, le ménage ou la lessive n'étaient pas prêts au moment où il le souhaitait ou fait de la façon dont il le désirait. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 13. Vous effrayer par des paroles (vous dire, par exemple, que quelque chose d'horrible risque d'arriver ou vous faire du chantage au suicide). | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 14. Vous gifler ou vous donner des coups de poing. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 15. Vous obliger à faire des choses humiliantes ou dégradantes (par exemple, vous obliger à demander pardon ou la permission pour utiliser la voiture, ou faire quelque chose). | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 16. Vous surveiller (en écoutant vos conversations téléphoniques, en vérifiant le kilométrage de votre voiture, ou en vous téléphonant plusieurs fois par jour à votre travail par exemple). | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 17. Conduire dangereusement lorsque vous êtes avec lui dans la voiture | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 18. Vous obliger à avoir des rapports sexuels d'une manière que vous n'aimez pas. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 19. Refuser de faire les travaux domestiques ou de s'occuper des enfants. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 20. Vous menacer avec un couteau, un revolver ou une autre arme. | 1 | 2 | 3* | 4 | 5 |

* avec des SMS

Animation en groupe de parole des auteurs de violences conjugales

Doc n° 14

INVENTAIRE DES COMPORTEMENTS ABUSIFS

1 = JAMAIS
2 = RAREMENT
3 = PARFOIS
4 = SOUVENT
5 = TRÈS SOUVENT

- | | | | | | |
|--|---|----|---|---|---|
| 21. Vous frapper avec la main, vous gifler. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 22. Vous dire que vous n'êtes pas une bonne mère. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 23. Vous empêcher, ou vous contraindre à arrêter le travail ou les études. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 24. Jeter, casser, taper sur les objets, ou donner des coups de pied. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 25. Vous donner des coups de pied. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 26. Vous obliger physiquement à avoir des rapports sexuels. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 27. Vous jeter par terre. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 28. Attaquer physiquement les parties sexuelles de votre corps. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 29. Vous étrangler ou vous étouffer. | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 30. Utiliser un couteau, un revolver ou une arme contre vous. | 1 | 2* | 3 | 4 | 5 |

* avec son stylo Mont Blanc

Deuxième module : Le groupe de parole des auteurs de violences familiales, les diverses propositions thérapeutiques

Doc n° 15

Les entretiens de couple (indications et contre indications)

Les indications

Les entretiens de couple peuvent servir à l'auteur de réaliser les vrais problèmes du conjoint et non ses propres projections. Souvent nous trouvons des interprétations, des projections de chacun des protagonistes, ils s'aperçoivent qu'ils n'ont rien compris de l'autre.

La compagne demande à travailler avec son compagnon, reconnaissant qu'elle a un rôle dans cette interaction violente. Et qu'elle a à comprendre certains enchaînements qui poussent au débordement violent.

Le thérapeute saisira aussi l'interaction violente, car chacun pousse l'autre à devenir violent sans pouvoir arrêter la montée crescendo des violences verbales, psychologiques et physiques, voire sexuelles.

Associer la compagne permet aux deux membres de ce couple d'effectuer un travail commun de

réajustement dans une perspective de meilleure compréhension et de revivre dans d'autres conditions. Si le couple ne se sépare pas définitivement.

Ce travail ne doit pas dépasser quelques entrevues, sinon on s'achemine vers une thérapie de couple.

Les contre-indications

Elles portent sur des sujets encore dans la violence de leur passion et prêts à être violent, à agresser l'autre. Ou incapables de s'écouter sans crier leur haine, leur rancœur. De même quand la position de la victime est de rester sur un fait « *il faut qu'il se soigne, moi cela va très bien* », on ne peut travailler sur injonction avec une telle posture. Quand les deux ont une injonction juridique, il n'est pas envisageable de les rencontrer ensemble. L'agressivité latente, contenue serait un écueil important au travail clinique.

Deuxième module : Le groupe de parole des auteurs de violences familiales, les diverses propositions thérapeutiques

Doc n° 16

▪

ANALYSE DU FONCTIONNEMENT FAMILIAL

Des techniques de dépistage de violences familiales

Soit on observe les réponses par le questionnement ciblé du clinicien sur l'une des

sept dimensions. Soit on présente sous la forme d'un auto-questionnaire à remplir par chaque membre du couple.

Le fonctionnement familial est étudié à l'aide d'une évaluation globale décomposée en sept dimensions :

Dimension observée

Accomplissement des tâches :

- Les tâches de base sont accomplies de façon plus ou moins constante
- La famille utilise ou non une résolution efficace des problèmes
- Une bonne résistance aux crises

Exécution du rôle :

- Les membres de la famille comprennent plus ou moins bien ce qu'ils attendent les uns des autres
- Il y a peu ou beaucoup de conflits

Communication :

- L'information au sein de la famille est transmise de manières plus ou moins claire,
- directe,
- efficace

Expression des affects :

- La communication au sein de la famille utilise une gamme large ou étroite d'affects d'intensité adéquate au moment opportun
- Interaction affective : L'empathie, Le soutien affectif
- La sympathie sont exprimés plus ou moins facilement

Contrôle :

- Les comportements sont prévisibles ou non
- Les modes d'influence permettent à la famille d'évoluer de manière plus ou moins cohérente
- Il y a oui ou non un contrôle constructif

Valeurs et normes :

- Il règne ou non une harmonie entre les membres
- Les valeurs sont plus ou moins cohérentes avec la culture environnante

Deuxième module : Le groupe de parole des auteurs de violences familiales, les diverses propositions

Le groupe de parole des auteurs de violences conjugales

(Indications et contre indications).

Il reçoit des personnes non jugées et des sortants de détention ou des condamnés bénéficiant d'un sursis avec mise à l'épreuve. Il est composé de cinq à vingt personnes.

Nous les invitons à penser ce qui a pu être une source de danger de passage à l'acte violent autrefois ou qui le reste, l'accès au vécu intérieur est parfois perçu comme une intrusion insupportable attaquant les aménagements défensifs mis en place.

La place de l'autre est toujours en question, autre comme sujet, autre comme thérapeute, la relation avec la victime. L'animation de tel groupe évite l'enlisement, les discours dévitalisés des entretiens individuels. Le travail groupal pallie à ces difficultés.

Le groupe thérapeutique, par son fondement même, constitue un tiers entre l'individu et l'autre,

il est donc en soi une médiation aux relations. La relation directe est évitée, l'institution du tiers est protecteur du risque de fusion à l'autre d'une part, et il favorise un lien aux autres d'autre part.

La place de l'auteur de violences conjugales est en effet au cœur du passage à l'acte : place de l'auteur dans sa famille, place de celui-ci dans l'histoire familiale, place dans sa relation au père, mais aussi à la mère, place dans la hiérarchie familiale et sociale. Dans le groupe, la question de la place est de nouveau actualisée et cette situation permet de rejouer de façon projective la situation familiale.

Deuxième module : Le groupe de parole des auteurs de violences familiales, les diverses propositions

Doc n° 17 *suite*

Le groupe de parole des auteurs de violences conjugales

Les objectifs du travail en groupe

- **Cesser toute violence physique, identifier et diminuer les autres formes de violence ;**
- **Se réapproprier la demande de changement et se responsabiliser face à ces agirs violents ;**
- **Modifier les croyances qui soutiennent le recours à la violence ;**
- **Favoriser l'identification des émotions mises en acte dans le recours à la violence ;**
- **Procéder à l'examen de l'impact de la violence sur chacun des membres du couple et de la famille ;**
- **Identifier les indices précurseurs au recours à la violence ;**
- **Faire l'apprentissage de diverses alternatives au recours à la violence ;**
- **Revaloriser l'estime de soi ;**
- **Accroître la capacité d'affirmer ses besoins et de (se) mettre des limites sans recours à la violence ;**
- **Établir un ou des liens entre ses conduites d'agression, ses expériences antérieures de l'enfance à sa vie actuelle.**

Deuxième module : Le groupe de parole des auteurs de violences familiales, les diverses propositions

Doc n° 17 *suite*

Le groupe de parole des auteurs de violences conjugales

L'atteinte de ces objectifs suppose **la responsabilisation de soi** face à ces comportements et constitue l'étape préalable au travail sur toute autre objectif de changement.

La responsabilité du recours à la violence est au cœur des interventions en matière de violence conjugale et familiale. Posant la question de la responsabilité plutôt que celle de la culpabilité.

L'intervention socio éducative interroge les perceptions, les valeurs, les croyances qui supportent le recours à la violence.

GROUPES DE PAROLE HOMMES VIOLENTS VIOLENCE CONJUGALE

THEMES ABORDES LORS DES GROUPES

THEMES ABORDES PAR LES PSYCHOLOGUES

Le bilan des séances de groupe à la Ligue

Pourquoi reste-t-on avec l'autre alors que ça ne va plus ?

La compréhension de la plainte de la victime

Comment gérer la colère pour ne pas passer à l'acte

La violence verbale : déclencheuse d'une spirale de violence

La communication parasitée, la fausse communication

Le questionnement sur la représentation de l'autre

La fausse communication peut faire monter la violence

L'emprise : empêcher l'autre de nous parler

Le choix amoureux : ce n'est pas un hasard

La parole pour terroriser l'autre

Ce qui peut faire baisser la violence pour éviter le passage à l'acte

Le poids de sa famille et de celle de l'autre sur le couple

Mettre des frontières avec sa famille, protéger le couple, créer son propre espace

Vouloir la communication est pourtant ne pas être capable de l'entendre

C'est plus facile de se séparer que de se battre pour sauver le couple

Les violences conjugales partent souvent d'une mauvaise communication

La violence : un mode de communication qui peut venir de la famille et de l'éducation

Le déclencheur du passage à l'acte

Les relations sont différentes selon le partenaire

La jalousie

Jean-Pierre VOUCHE
psychologue clinicien

THEMES ABORDES PAR LES PSYCHOLOGUES suite

La destruction

La confiance en soi

Se sauver soi-même malgré la volonté de vouloir sauver l'autre

Quand l'amour s'en va

Garder son sang-froid pour éviter le débordement

Si les hommes doivent garder leur sang-froid, les femmes aussi

Un travail qui doit se faire à deux

Savoir écouter l'autre

Verbaliser ses émotions pour ne pas se laisser submerger par la colère

Verbaliser ses envies et ses questionnements

Quand l' « intelligence du couple » s'en va

Les stratégies

On rejoue tous quelque chose

Le respect : quand on dépasse les limites, une violence peut s'installer

Jean-Pierre VOUCHE
psychologue clinicien

THEMES ABORDES PAR LES PATIENTS

Les éléments extérieurs qui font monter la violence
L'alcool aggrave la violence
Embêter l'autre dans le but de faire monter la violence
Quand la violence est amorcée, il est difficile de l'arrêter
Le pouvoir de l'un sur l'autre
Quand le père était lui-même violent
Se maîtriser pendant la colère pour ne pas passer à l'acte
La communication avec sa femme
La colère contre le conjoint qui a porté plainte
Les changements du partenaire au cours du temps
La projection
Le bourreau et la victime
Les malentendus « homme femme »
La jalousie
Savoir écouter sa femme
Hommes battus- la honte
Les stratégies – les menaces
Le besoin de domination
La peur de l'abandon
Affirmer son Moi

Exemple de trame générale du groupe de parole SPIP

- PPR:

- * La présentation du groupe**
- * le contrat d'engagement**
- * la loi et l'interdit**
- * la peine et la condamnation**
- * les idées ayant précédé le passage à l'acte violent**
- * la chaîne délictuelle**
- * les stratégies d'évitement**
- * l'empathie avec la victime**
- * le bilan du fonctionnement et des acquis du groupe**

On peut s'en sortir

Voici une proposition de technique de résolution des pulsions violentes réalisée par un groupe de parole

1/ **Reconnaître le problème:** compréhension de soi, fixer ses repères.

2/ **Une volonté de se corriger**

3/**Une méthode pour y arriver:** par le dialogue, vouloir revivre autrement, tolérance, respect de l'humain, avoir confiance dans les choses du couple.

4/ **Se contrôler:** mettre autre chose du plaisir, certes c'est du travail, trouver aussi des substituts positifs, trouver l'équilibre, du répétitif car effet rassurant

5/ **Ne pas se laisser manipuler;** si emprise possessive de l'autre, se réorienter

Ne pas oublier les trois facteurs en jeu:

- . Moi
- . L'autre
- . Le contexte -l'environnement.

et veiller aux équilibres de ces trois facteurs

Troisième module : L'animation de groupe de parole des auteurs de violences conjugales.

Doc : 27

L'animation, techniques et variété des interventions des co-animateurs

A – 9

DIRECTIVES POUR UNE COMMUNICATION DE COUPLE PLUS JUSTE

1. Le moment du débat doit être choisi par les deux partenaires :

N'insistez pas pour avoir une discussion dans un moment où l'un ou l'autre ne peut pas l'assurer psychologiquement. Pour avoir une bonne discussion il faut que les deux participants soient prêts.

2. Restez coller au présent :

Ne ressassez pas d'anciennes erreurs ou des fautes passées contre lesquelles vous ne pouvez plus rien.

3. Restez coller au sujet :

Conservez la discussion dans le cadre du sujet défini au début sans y jeter pêle-mêle tous les autres problèmes. Prenez le temps d'une discussion par problème.

4. Ne donnez pas de coups bas :

Durant votre vie de couple vous découvrirez les fragilités de l'autre, ne vous en servez pas dans la discussion.

5. Allez au bout de la discussion :

Amener la discussion à un point d'accord mutuel. Sinon le problème ne sera jamais résolu.

6. N'essayez JAMAIS de gagner:

Si l'un des deux gagne, l'autre perd et a un ressentiment qu'il développera et qui nuira à la relation et avec le temps la détruira.

7. Respectez les pleurs :

Les pleurs sont l'expression d'une émotion, mais ne les laissez pas vous distraire de votre sujet de discussion. Les pleurs sont une forme d'expression aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

8. La non-violence :

La violence physique est en contradiction totale avec toutes les règles précédemment citées de discussion égalitaire.

LES MOTS CLÉS

MOTS NÉGATIFS

- « *Tu ne dois jamais* »
- « *Je t'avais prévenu* »
- « *Tu es toujours* »
- « *Je ne veux pas en parler* »
- « *Quand comprendras-tu ?* »
- « *Combien de fois faudra-t-il que je te le dise ?* »

MOTS POSITIFS

- "Je suis désolé"*
- "J'ai besoin de toi"*
- "Aide moi s'il te plaît"*
- « *J'ai mal fait* »
- « *Merci* »
- "Je t'aime"*

Troisième module : L'animation de groupe de parole des auteurs de violences conjugales.

Doc : 28

TEMPS DE DÉCOMPRESSION "TEMPS MORT" - "TEMPS DE PAUSE "

Un "Temps Mort" ou un temps de pause est simplement une technique pour éviter de se laisser emporter à dire des choses que l'on regrettera plus tard.

THOMAS

"Je peux atteindre un point où tout me sera indifférent : ce que j'ai appris dans le groupe ou ce qu'aura pu dire la justice, tout cela n'aura plus aucune importance. Je suis sur le point de faire quelque chose et rien ne peut m'arrêter. Un "Temps Mort" c'est comme un médicament préventif. Il faut partir avant d'atteindre le point de non-retour ou plus rien ne vous importe. Si vous partez un moment la situation ne changera pas durant ce temps ; mais la manière dont vous appréhender ce moment d'absence, où vous serez face à vous-même, peut tout changer."

LES MESURES À PRENDRE

1. Dès votre retour parlez tout de suite du "Temps Mort" à votre partenaire. Faites-lui comprendre que parfois, lorsque vous êtes ensemble, vous avez besoin d'un moment de solitude pour vous relaxer. Dites-lui que lorsque vous reviendrez de ce moment de solitude vous serez d'accord pour discuter le sujet à nouveau, ce jour-ci ou dans les jours prochains. Peut-être voudra-t-elle faire la même chose.
2. Chaque fois que vous reconnaissez les symptômes émotionnels et que vous sentez la colère montée, prenez un "Temps Mort" ou un temps de pause et quittez la situation, le lieu ou la personne.
3. Ne jurez pas, n'élevez pas la voix, ne menacez pas et n'utilisez aucune attitude d'intimidation.
4. Allez vous promener ailleurs, tentez de vous détendre et essayer de retrouver une pensée positive. Souvenez-vous de vos objectifs durant le programme. Marcher, courir ou faire des inspirations profondes peut vous aider à expulser vos tensions. Ne conduisez pas, ne buvez pas et ne prenez pas de drogue dans ces moments là.
5. Lorsque vous revenez, décidez avec votre partenaire du moment où vous reprendrez et finirez cette discussion. Peut-être la présence d'un témoin ayant la confiance de chacun d'entre vous serait utile à l'achèvement de cette discussion. Parfois, après un "Temps Mort", chacun d'entre vous jugera cette discussion pas si importante et vous déciderez de la laisser tomber. Par contre si vous décidez de reprendre la discussion et que les symptômes de colère réapparaissent : "TEMPS - MORT".

Jean-Pierre VOUCHE
psychologue clinicien

Doc : 28 suite

SOUVENEZ-VOUS DE CES QUATRE POINTS SUR LA COMMUNICATION ET LA RÉSOLUTION DES CONFLITS

- 1. Vous avez le droit de dire ce que vous avez à dire, mais vous ne pouvez pas le dire d'une manière autoritaire en utilisant l'intimidation ou un langage brutal.*
- 2. Pour que la communication existe et soit réelle, chacun doit écouter l'autre sans essayer uniquement de convaincre l'autre de façon aveugle.*
- 3. Une bonne communication exige une négociation et des compromis. Si quelqu'un a le sentiment d'avoir gagné alors l'autre a le sentiment d'avoir perdu.*
- 4. Aucun sujet de discussion n'est plus important que votre désir de renoncer à la violence dans vos relations avec les autres.*

Troisième module : L'animation de groupe de parole des auteurs de violences conjugales.
Doc : 29

L'animation, techniques et variété des interventions des co-animateurs

A 11 DISCOURS INTÉRIEUR

- Les recherches et les expériences montrent que lorsque les personnes violentes commencent à changer leur discours intérieur, leur colère régresse et elles retrouvent le contrôle d'elles-mêmes. Lorsque vous remarquez les **symptômes de la colère** monter en vous, prenez un temps de pause et relisez ces préceptes.
- Je n'ai rien à prouver dans cette situation. Je peux rester calme.
- Aussi longtemps que je resterai calme, je garderai le contrôle de moi-même.
- Je n'ai pas à douter, ce que disent les autres n'a pas d'importance. Il n'y a que moi qui peux me rendre fou ou me faire rester calme.
- Prendre le temps de se détendre et de ralentir les événements. Faire un "Temps-Mort" si je sens que je m'énerve ou si je reconnais mes symptômes.
- Ma colère est un signal. C'est le moment de se parler à soi-même et de se détendre.
- Je n'ai pas à avoir peur. Je peux me détendre et rester calme.

- Il est écrit nul part que je dois être fort et compétent partout, dans tout et tout le temps. Il est normal de se sentir parfois peu sûr de soi ou troublé.

- Il est agréable d'avoir des gens qui vous entourent et qui vous aiment, mais même sans leur présence je peux continuer à m'accepter et à m'apprécier moi-même.
- Si on met des gommes au bout des crayons c'est pour une bonne raison : on a le droit de faire des erreurs.
- Les autres agissent comme ils le désirent et pas comme je le veux.
- Je me sens en colère, cela veut dire que j'ai été blessé, effrayé, ou que j'ai une autre émotion primaire.

A 11 DISCOURS INTÉRIEUR

- Il est impossible de contrôler les autres ou les situations. La SEULE chose que je peux contrôler c'est moi-même et ma façon de m'exprimer.
- Il est normal de perdre confiance en soi, parfois, ou de se sentir intimidé. Je n'ai pas besoin de contrôler tout et tout le monde.
- Si certaines personnes me critiquent, j'y survivrai. Je n'ai pas à être parfait.
- Si telle ou telle personne sort de ses gonds, c'est son problème. Je n'ai ni à répondre à sa colère, ni à me sentir menacé.
- Si j'entre en discussion animée, je peux utiliser mon plan de contrôle de moi-même, ainsi je sais ce que j'ai à faire. Je peux toujours prendre un temps de pause.
- La plupart des sujets sur lesquels nous nous disputons n'en valent pas la peine et sont sans importance. Je peux tout de suite reconnaître que ma colère monte parce que je reconnais mes anciennes réactions. Il est temps de s'éloigner de cette dispute.

Troisième module : L'animation de groupe de parole des auteurs de violences conjugales.

Doc : 31

Les catégories d'hommes violents selon leur adhésion au travail groupal. Six types de participants au groupe de parole qui ont des comportements violents avec leur partenaire

Nous avons observé que les hommes voient la violence conjugale de plusieurs façons. Leur engagement à changer leur comportement varie aussi. Ainsi six profils de participants ont été identifiés :

<u>Profils</u>	<u>Caractéristiques</u>
Les résistants	Ces hommes ne voient pas de problème dans leur comportement et ne voient pas d'intérêt à changer. La participation au groupe peut leur sembler une perte de temps.
Les immobiles	Ces hommes admettent avoir posé des gestes de violence, mais disent que ce sont les autres qui sont responsables. Ils croient qu'il serait désavantageux pour eux de changer. Et ne supportent pas l'idée qu'à l'avenir ils devraient écouter sans arrêt les remarques et commentaires négatifs de leur partenaire. Ils préfèrent alors laisser la situation comme elle est et sont immobilisés.
Les hommes agissant de façon contradictoire	Ces hommes se disent activement engagés dans le changement de leur comportement. Pourtant en dedans d'eux, ils pensent qu'ils n'ont pas de problème. Les actions qu'ils posent ne viennent donc pas de leur réflexion sur le besoin de changer. Elles semblent plutôt motivées par des pressions venant de l'extérieur comme une ordonnance, une injonction, une obligation du tribunal
Les pré participants	Ces hommes sont conscients qu'ils ont un problème avec la violence, mais hésitent encore à changer. Ils ne sont pas encore passés à l'action, parce qu'ils évaluent toujours les bénéfices et les inconvénients qu'un changement de comportement pourrait leur apporter.

Jean-Pierre VOUCHE
psychologue clinicien

Les hommes en prise de décision

Ces hommes reconnaissent avoir un problème avec la violence. Ils font des choses concrètes pour changer leur comportement et croient qu'ils seront capables d'y arriver bientôt. Ils ne pensent pas devoir faire des efforts pendant très longtemps pour vivre sans violence.

Les participants

Ces hommes admettent qu'ils ont un problème avec la violence et qu'ils en sont responsables. Ils disent qu'ils sont souvent tentés d'utiliser la violence. Ils font des efforts non seulement pour changer leur comportement dès maintenant, mais aussi pour éviter que leurs comportements violents ne reviennent dans le futur.

CONCLUSION

Le groupe de parole pour les hommes violents nous semble un bon outil d'évolution. Le groupe implique que même si les patients ne participent pas, ils entendent la parole de l'autre et cette démarche est déjà très thérapeutique en soi. Ensuite il y a ce que nous pourrions appeler la "participation passive" où les patients ne font que répondre aux autres et parfois participer au thème de la séance. Et la "participation active" lorsque le participant parle de lui au groupe, et essaie de répondre à ses propres problématiques. A ce stade, l'avancée thérapeutique est très grande et les résultats se voient au fur et à mesure des séances. Les autres participants peuvent profiter de cette avancée. Enfin, l'avancée est d'autant plus grande que le participant arrive à parler de son passage à l'acte et de sa violence, qu'il reconnaît le statut de victime et qu'il accepte la décision de justice. Les thèmes abordés lors des groupes sont multiples et variés. Nous constatons que les thérapeutes ou CIP abordent plutôt des thèmes qui encourageaient l'introspection des participants, et que les participants abordaient plutôt des thèmes sur ce qu'ils ont vécu. Des thèmes concrets sur le passage à l'acte et la violence en elle-même. Mais les participants abordaient également des thèmes, non pas centrés sur les sujets eux-mêmes, mais plus généralement sur leur couple, leurs familles, etc. Nous avons parlé également des parasites extérieurs au groupe, le travail, les sorties, les amis...

L'attitude dans le groupe est très respectueuse. Les participants sont d'accord avec le fait que "ce qui est dit dans le groupe reste dans le groupe". Ils peuvent en parler à l'extérieur, mais garder l'anonymat des personnes concernées. Ils s'écoutent généralement les uns des autres. Ils respectent les animateurs qui dirigent la séance. Ils prennent la parole facilement, ce n'est pas un combat à chaque séance pour lancer un débat, il y a toujours un noyau qui prend la parole et oriente plus ou moins la séance du jour. C'est souvent les nouveaux qui lancent de nouveaux thèmes de réflexion en abordant de nouveaux vécus. Ou aux antipodes, ce sont aussi les nouveaux qui peuvent rester les séances entières sans intervenir, en ne faisant qu'écouter. Les diverses personnalités sont respectées. Les âges sont variés, et souvent les plus jeunes aiment écouter les aînés. On a souvent pu entendre des phrases telles que « *vous pourriez être mon père* » ou « *j'étais comme toi quand j'étais jeune* ». Lorsqu'un membre ne respecte pas les règles ou montre de l'irrespect envers le groupe, le groupe s'affirme en tant qu'entité et remet calmement le membre dans le droit chemin.

L'avancée des participants est variée. Nous avons quelques participants qui ont fait beaucoup de progrès, certains autres ont un peu avancé, tandis que nous pourrions dire que d'autres n'ont pas avancé du tout. Soit parce que le discours restait stérile, soit parce que les participants ne participaient pas au groupe et il n'y avait aucune implication réelle. Même si les membres écoutent les autres, une participation active avec un raisonnement introspectif est nécessaire aux auteurs de violences conjugales pour mesurer une avancée personnelle.